

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022,  
Secrétaire de séance : Christine CABON

Etaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT  
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Louis BENOIT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Jean-Claude COSTE, Lydie ALTHAPÉ à Jean-Luc ESTOURNES, Claude BERNIARD à Bernard UTHURRY, Laurent KELLER à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne SAOUTER, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 221201-05-DEV-**

**FINANCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE :  
CONVENTION ENTRE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LA CCHB**

M. GARROTE rappelle que lors du Conseil du 15 juin 2021, l'assemblée a validé la nécessité pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn d'être moteur dans le développement et la redynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire.

Pour ce faire, deux premières actions phares ont été mises en place en 2021/2022 :

#### Recrutement du manager commerce :

Afin de participer à la stratégie commerciale du territoire et à son animation, la CCHB a procédé au recrutement d'un manager commerce qui a pris ses fonctions le 15 novembre 2021.

Ce poste est financé partiellement pendant deux ans par la Banque des territoires dans le cadre de la labellisation Petite Ville de Demain.

Lors de la création de ce poste il avait été acté que le reste à charge serait financé à parts égales entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la CCHB. Le financement est le suivant :

- Coût annuel du manager commerce : 36 714 €
- Subvention Banque des territoires : 20 000 €
- Reste à charge : 16 714 €.

Soit 8 357 € pour chacune des parties (Ville et CCHB).

#### Mon centre bourg a un incroyable commerce :

Dans le cadre de la redynamisation du commerce, la Ville d'Oloron Sainte-Marie a candidaté au dispositif « mon centre bourg a un incroyable commerce » pour donner les moyens à des porteurs de projet d'investir le centre-ville. Ce marathon créatif s'est déroulé les 1<sup>er</sup> et 2 juillet et il a été accompagné non seulement par le service économie de la CCHB, mais également par l'ensemble des partenaires de la création (chambres consulaires, experts comptables...) et par des chefs d'entreprises locaux.

Cet accompagnement a été supervisé par AUXILIA pour un montant de 24 000 € TTC.

Le financement de cette opération est le suivant :

- Banque des territoires (PVD) : 10 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine (Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs) : 5 000 €
- Reste à charge : 9 000 €

Il est proposé que ce reste à charge soit partagé entre la CCHB et la Ville d'Oloron Sainte-Marie, soit 4 500 € chacun.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Aussi, afin de régulariser le financement de ces actions en faveur du commerce, une convention sera signée entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la CCHB.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACTE** les financements des actions en faveur du commerce comme stipulé,
- **SOLLICITE** la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour le remboursement des 8 357 € pour le salaire du manager commerce

- **AUTORISE** le Président à rembourser les 4 500 € au titre de « mon centre-bourg a un incroyable commerce » à la Ville d'Oloron Sainte-Marie,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante entre les deux parties,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé CC*

Christine CABON

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY

## Convention financière entre la CCHB et la ville d'Oloron Sainte-Marie pour des actions en faveur du commerce

### ENTRE :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn représentée par son Président, Monsieur Bernard UTHURRY, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022, ci-après dénommée « la CCHB »,

d'une part,

### ET

La commune d'Oloron Sainte-Marie représentée par ..... , Mr/Mme..... dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « la Commune »,

d'autre part,

### EXPOSE

Le Conseil Communautaire a validé la nécessité pour la CCHB, en lien notamment avec la ville centre, d'être moteur dans le développement et la redynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire.

Pour ce faire, deux premières actions phares ont été mises en place en 2021/2022, à savoir :

- Le recrutement d'un manager commerce par la CCHB participant ainsi à la stratégie commerciale du territoire et à son animation. Ce poste est financé pour partie pendant deux ans par la Banque des territoires dans le cadre de la labellisation Petite Ville de Demain.
- Une action réalisée dans le cadre du dispositif « Mon centre bourg a un incroyable commerce ».

Dans le cadre de la redynamisation du commerce, la commune a candidaté au dispositif « Mon centre bourg a un incroyable commerce » pour donner les moyens à des porteurs de projet d'investir le centre-ville. Un marathon créatif a été organisé les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2022 ; il a été accompagné, non seulement par le service économie de la CCHB, mais également par l'ensemble des partenaires de la création (chambres consulaires, experts comptables...) et par des chefs d'entreprises locaux. Cette opération est financée pour partie par la Banque des Territoires et la Région Nouvelle Aquitaine.

La CCHB et la commune ont décidé de prendre en charge la part d'autofinancement pour ces deux actions à part égale.

## Article 1er : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de prise en charge financière par la CCHB et la commune.

## Article 2 : MODALITES FINANCIERES

### ➤ Pour le poste de manager commerce :

Le financement du poste est le suivant :

- Coût annuel du poste du manager commerce : 36 714 €
- Subvention Banque des territoires : 20 000 €
- Reste à charge : 16 714 €

La CCHB a réglé la totalité du reste à charge pour la période du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2022. La commune s'engage à régler 50% de cette somme soit, un total de 8 357 €. La CCHB refacturera ce montant à la commune au mois de décembre 2022.

### ➤ Pour l'opération dans le cadre du dispositif « Mon centre bourg a un incroyable commerce » :

Le coût de cette opération s'élève à 24 000 € TTC avec un financement réparti de la façon suivante :

- Banque des territoires (PVD) : 10 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine (AMI revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs) : 5 000 €
- Reste à charge : 9 000 €

La commune a réglé la totalité du montant du reste à charge soit 9 000 €. La CCHB s'engage à régler 50% de la dépense soit la somme de 4 500 €. La commune refacturera ce montant à la CCHB au mois de décembre 2022.

## Article 5 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'éteindra de plein droit à la date du paiement effectif des factures par les parties signataires de la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Oloron Sainte-Marie, le .....

Pour la commune d'Oloron  
Sainte-Marie

Pour la Communauté de  
Communes du Haut-Béarn  
Le Président

Par délégation du Maire

Bernard UTHURRY